

● **Juin 1683 :**

DE HAITZE, Pierre-Joseph, *Histoire de la ville d'Aix*, Aix, réédition Makaïre, 1892, VI, Chap. XXXVII, p. 204.

Le 23 juin il y eut un "*orage affreux*" à Arles : ce fut le "*déluge de Saint-Jean*". Plusieurs personnes moururent. De Haitze confirme l'intensité de cet orage de juin à Aix : la campagne fut inondée et les eaux traversèrent partout impitoyablement, renversèrent les murailles de retenue ou de clôture des champs. La grêle gâta une grande partie de ses fruits, et surtout les raisins, dont il y eut à peine la moitié d'une récolte ordinaire. Il y eut des pertes humaines et de bétail. On exposa, après l'orage, les corps trouvés surnageants des personnes qu'il fallait identifier.

● **Octobre 1683 :**

HONORE, Louis, "Pluies excessives et inondations en Provence (1427-1827)", in *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1924, p. 62-77 (d'après le Livre de raison de Nicolas Audiffret, consul de Draguignan, fol. 16 verso. Cité dans *Annales de Provence*, 1909)

GERIN-RICARD (DE), Henry, "Phénomènes météorologiques observés à Draguignan de 1634 à 1818", in *Annales de Provence*, tome VI, 1909, p. 199-207.

Le 12 octobre, inondation par des torrents à Tourves, dans le Var : murailles renversées près de l'église de l'Observance de cette ville "*où je ne fais que d'arriver de Roumoules tout mouillé*", écrit un témoin.

● **Décembre 1683 :**

HONORE, Louis, "Pluies excessives et inondations en Provence (1427-1827)", in *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1924, p. 62-77.

19 décembre : Crue du Gapeau, destruction de murs.

27 décembre : Les eaux coulent à nouveau à Tourves, avec des "*brèches épouvantables*". La source de la Foux, asséchée depuis 4 mois, était revenue.

ADBR, 127 E BB 10, délibération du 15 janvier 1684

A la fin du mois de décembre, à Cabannes, il y a eu de fortes pluies. En janvier, les consuls rappellent que "*quantité de personnes dudit Cabannes leurs ont dit qu'ils ne pouvaient travailler à la terre à cause des grandes pluies et neiges qui sont arrivées depuis la Noël*".

AC Boulbon, BB 16, délibération du 21 décembre 1683

En décembre, à Boulbon, "*les chaussées de la communauté auraient été emportées par la rivière du Rosne qui estaict desbordée*".

ADBR, C 2025, "*Procez-verbal des sieurs de Cabanes, procureur du pays, et Flour, consul de Grasse, sur la visite des ruines des chaussées et chemins du terroir de Bourbon*" [Boulbon], 7 janvier 1684. Sur le débordement advenu le 22 décembre 1683.

"*Scavoir, faisons nous, Melchior de Cabanne, escuyer consul d'Aix, procureur du pays et Louis Flour avocat, premier Consul de la ville de Grasse, député par délibération de l'Assemblée du vingt-deuxiesme décembre 1683 aux fins de nous porter dans le terroir de cette ville de Bourbon [Boulbon] et le long de la rivière du Rosne et notamment au cartier de la Roche de l'Assier [La Roque d'Acier] pour dresser verbal des ruines et ouvertures que le*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*Rosne a fait et qui inonde partie du terroir de Bourbon suivant la requeste présentée par les consuls et communauté du lieu de Bourbon à ladite Assemblée générale des communautés. Nous serions partis de la ville d'Aix le deuxième janvier 1684, en compagnie de Jean Jaubert, architecte expert, et de François Maugaret, trompette pour nous servir et Pierre Taxil pour escrire atandu que nous n'avions point de greffier avec nous. Serions allés coucher au lieu de Sallon. Le lendemain troisieme, couché à la ville de Tharascon où arrivés, aurions fait advertir les consuls pour leur fere scavoir le subject de nostre coission pour nous accompagner, comme estant chef de viguerie, dans la visitte du terroir de Bourbon, lequel nous a respondu que ne sçauroit, attendu le logemant des gens de guerre. Le lendemain quatrième serions partis de lad. ville pour nous porter dans le terroir de Bourbon et à l'entrée du terroir nous seroient venus joindre les consuls du lieu de Bourbon, accompagnés des plus aparens dud. lieu. Et tous ensemble, nous serions allés long de la rivière du Rosne et au quartier de la Roche de l'Assier où les réparations qui furent ordonnées en l'année 1661 et faictes les années suivantes. Nous les aurions trouvées en fort bon estat.*

*Et sur la réquisition qui nous a esté faite par lesd. consuls du lieu de Bourbon de visiter tout le restant dud. terroir long de la rivière du Rosne pour nous faire voir les réparations que la communauté a esté obligée de faire deppuis quelques années pour la conservation de leur terroir et fait remarquer eux-mesmes les réparations qui sont encores nécessaires à fere pour boucher les ouvertures que le Rosne a fait à leurs chaussées par le dernier débord avenue le vingt-deuxiesme du mois de décembre dernier et emporté quantité du terroir et mesme une partie du grand chemin allant de Bourbon à Arles ou au Languedoc et que sy n'est promptemant pourveu, ils craignent qu'il ne leur emporte la plus grande partie.*

*Ensuite de quoy, nous avons veriffié que le Rosne avoit rompu à l'extremitté de la paillière apellée le plan de la Castagnerie et qui se jette dans le terroir de Bourbon au lieu de suivre son lict ordinaire".*

Suit un rappel fait par le commissaire en visite d'un contrat passé entre la province et la communauté de Boulbon en 1661, par lequel la première donna à la dite communauté la somme de 3 980 livres en contrepartie pour Boulbon d'avoir à entretenir perpétuellement les chemins, la viguerie de Tarascon intervenant dans cette même somme pour 1 000 livres comprises. Réplique des consuls de Boulbon : le pacte de 1661 n'était entendu que pour les réparations faites à la Roche d'Acier. D'ailleurs en 1674 – sans doute à l'occasion de la grande inondation de cette année-là –, la province dérogea au dit pacte puisque par l'entremise du Sr de Vauvenargues, l'assemblée leur accorda 3 000 livres. M. de Cabanes, sans déroger aux droits de la province, donna ordre au sieur Jaubert d'évaluer toutes les réparations "tant au Plan que de la paillière apellée la Castagnerie, chaussées et grand chemin allant de Bourbon à Arles ou au Languedoc, ce qui auroit apressié le tout à la somme de trante six mil livres". Après quoi, les visiteurs vont coucher à Saint-Rémy, puis le lendemain vont loger au Logis du Moulin de Vernègues et, le 6 janvier vont à Lambesc, donnant congé au sieur Jaubert architecte. Ayant ainsi "vacqué" cinq jours.

AC Boulbon, BB 16, délibération du 25 janvier 1684

Le 25 janvier 1684, les consuls décident qu'"il est nécessaire de faire fermer promptement le trou que le Rosne a fait aux chaussées par sa dernière inondation à l'endroit de l'encoule de Braban".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur